



# En direct avec la LEP !

## Résumé

Les élèves doivent étudier la *Loi sur les espèces en péril*, puis présenter une émission-débat pour la radio ou la télévision, portant sur cette loi canadienne.

## Info sur l'activité

**Niveaux** : 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire).

**Matières** : durabilité des écosystèmes; évolution, changement et diversité; interactions entre les organismes vivants; sciences; français.

**Durée prévue** : une période de 60 minutes pour la discussion, travail à la maison pour terminer la recherche et les questions, une période de 60 minutes pour la présentation des émissions.

**Matériel** : aucun.

## Résultats d'apprentissage

### Durabilité des écosystèmes

Expliquer comment un changement de paradigme peut modifier la vision scientifique du monde (p. ex., donner des exemples qui illustrent le passage d'une vision du monde centrée sur les humains à une autre axée sur les relations réciproques entre toutes les espèces).

Analyser l'impact des facteurs externes sur les écosystèmes.

### Évolution, changement et diversité

Définir des perspectives variées qui peuvent influencer une décision ou une question scientifique (p. ex., trouver divers points de vue sur des questions telles que l'origine de la vie, la protection d'espèces végétales sauvages ou la préservation d'espaces naturels).

### Interactions entre les organismes vivants

Évaluer la capacité de charge de la Terre en tenant compte de la croissance de la population humaine et de sa demande en ressources naturelles.

## Contexte

La législation est un puissant outil environnemental. Le Canada possède des lois qui protègent les droits et les libertés de la personne, les lieux historiques et les zones spéciales.

En 2003, le gouvernement du Canada, reconnaissant l'importance de protéger les espèces en péril au Canada, a promulgué la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). La *Loi* a pour objet d'empêcher la disparition des espèces sauvages, des sous-espèces et des populations distinctes du Canada. Elle prévoit en outre le rétablissement des espèces en voie de disparition ou menacées et favorise la gestion des autres espèces pour empêcher qu'elles ne deviennent menacées ou en voie de disparition.

La loi fédérale n'est pas la seule à reconnaître les espèces en péril : la plupart des provinces et territoires le font dans leur propre législation. Certaines, comme la Nouvelle-Écosse et l'Ontario, ont adopté des mesures législatives particulières pour traiter des espèces en péril, alors que d'autres ont enchâssé la protection des espèces en péril dans d'autres lois, comme les lois provinciales ou territoriales sur la faune.

## Procédure

# 1

### Lancez une discussion sur la législation et l'importance de légiférer.

Vous pouvez vous inspirer des questions suivantes :

Q : Qu'est-ce que la législation ?

Q : Pourquoi légiférer ?

Q : Comment élabore-t-on des lois ?

Q : Quelle est la différence entre une loi fédérale et une loi provinciale ou territoriale ?

Q : Quelle est la procédure de proposition et d'adoption des lois ?

Q : Comment applique-t-on les lois et les règlements ?

Q : Comment peut-on concilier les droits de la société et ceux des propriétaires ?

Ou encore les sanctions et les mesures incitatives ?

Présentez la *Loi sur les espèces en péril* en donnant un aperçu de son histoire, de son objectif et de son rôle. Le site suivant décrit comment la *Loi* assurera la protection des espèces sauvages et la conservation de leur diversité biologique : [www.registrelep.gc.ca/the\\_act/default\\_f.cfm](http://www.registrelep.gc.ca/the_act/default_f.cfm)

# 2

### Expliquez aux élèves qu'ils examineront la législation canadienne sur les espèces en péril en participant à une nouvelle émission-débat. Les élèves

peuvent chercher ensemble un nom pour l'émission ou choisir un nom tel que *Sauvons nos espèces* ou *Adieu pour toujours*.

Il faut trouver un animateur pour l'émission (en s'inspirant d'un animateur de leur choix, comme Katerine-Lune Rollet, Julie Snyder ou Charles Tisseyre), dont la tâche sera d'examiner la *Loi sur les espèces en péril* en interviewant un groupe d'invités qui partageront leur opinion sur l'histoire de la LEP et les résultats qu'elle vise. Ensemble, ils discuteront aussi des conséquences possibles de la *Loi* sur certaines espèces en péril au Canada.

Il faut d'abord expliquer aux élèves comment on élabore une émission-débat. Les chercheurs aident l'animateur en se renseignant sur les personnes interviewées et les sujets abordés, ce qui leur permet de formuler des questions pertinentes.

---

**3** **Divisez la classe en équipes de trois à quatre élèves.** Chaque équipe doit procéder comme suit :

a) Choisir une région géographique du Canada et une espèce en péril qui vit dans un milieu forestier de cette région.

b) Faire une recherche sur cette espèce pour bien comprendre ses aspects écologiques et biologiques. Pour la recherche, ils peuvent s'inspirer des questions suivantes :

Q : Quel est le rôle de l'espèce dans son écosystème ?

Q : Quelle est son aire de répartition géographique ? Si les élèves aiment les défis, accordez des points supplémentaires à ceux qui dessinent la carte de répartition.

Q : L'espèce est-elle actuellement protégée ? Si oui, comment ?

Q : Quelles sont les menaces qui pèsent sur l'espèce ?

Q : Quels sont les facteurs qui risquent d'entraver la protection de cette espèce ? (La législation ou les politiques sur les espèces en péril, les pratiques d'aménagement forestier actuelles, les pratiques agricoles sur les terres privées, les autres utilisations des sols urbains, etc.)

Q : Quel est le rôle des organismes non gouvernementaux ou autres dans la protection de cette espèce et de l'habitat dont elle a besoin ?

c) Faire une recherche sur une société forestière responsable de terres situées près de l'habitat de l'espèce en péril, ou dans l'habitat même; essayer de savoir si elle gère et aménage la communauté forestière en tenant compte activement de la protection de l'espèce en péril.

d) Tenter de déterminer si les terres en question appartiennent à l'État ou à un propriétaire privé. En quoi la propriété affecte-t-elle les plans de protection de l'espèce ?

e) Essayer de savoir si une équipe de rétablissement travaille actuellement à la conservation et à la protection de l'espèce. Si c'est le cas, examiner ses réalisations. Sinon, réfléchir aux mesures que pourrait ou devrait prendre une équipe de rétablissement pour aider l'espèce.

f) Vérifier s'il existe des groupes environnementaux qui participent à la protection de cette espèce. S'il y en a, que font-ils ?

g) Enquêter sur les autres mesures que le gouvernement provincial ou territorial a adoptées ou devrait adopter pour venir en aide à l'espèce.

**4** **Chaque équipe doit désigner l'animateur de son émission-débat.** Les autres élèves du groupe sont les invités que l'animateur interviewer. Leurs rôles sont les suivants :

- un biologiste de la faune, chef de l'équipe chargée du rétablissement de l'espèce en péril;
- un représentant de l'industrie forestière, responsable de l'aménagement des terres où se situe l'habitat de l'espèce en péril;
- un représentant d'un organisme environnemental non gouvernemental intéressé par la protection de l'espèce en péril.

**Remarque :** Si une équipe comporte plus de quatre élèves, inventez des rôles supplémentaires, comme celui du propriétaire d'un boisé privé ou d'un producteur agricole dont les terres seront affectées par le plan de rétablissement; celui d'un fonctionnaire responsable de l'aménagement des terres; d'une personne condamnée pour avoir violé une loi sur les espèces en péril (p. ex., pour avoir saccagé un habitat ou braconné); d'un enseignant ou d'un élève qui a décidé de sensibiliser sa collectivité; ou encore d'une personnalité ou d'un politicien local qui embrasse la cause de la protection des espèces en voie de disparition.

**5** **En se basant sur le résultat de ses recherches, chaque équipe doit rédiger des questions** qui permettront à l'animateur de l'émission-débat d'examiner les conséquences positives de la *Loi sur les espèces en péril*. Les chercheurs doivent aussi rédiger les réponses à l'intention des invités, afin que ces derniers fournissent des renseignements exacts aux téléspectateurs.

**6** **Allumez la télé !** Chaque équipe dispose de 15 minutes pour présenter son émission. L'animateur présente chacun des invités avant de les interviewer. Quand un nouvel invité est présenté, l'invité précédent peut demeurer sur le plateau et participer à la discussion. Une émission réussie respecte les critères suivants :

- Les élèves présentent la *Loi sur les espèces en péril*, en expliquant brièvement les liens entre cette loi et d'autres politiques, lois et règlements gouvernementaux.
- Ils expliquent brièvement en quoi la nouvelle *Loi* protégera une espèce en péril en particulier.
- Ils démontrent en quoi la *Loi* peut s'avérer utile pour les sociétés forestières qui souhaitent assurer la durabilité des écosystèmes dont ils ont l'intendance.
- Ils présentent les mesures législatives provinciales ou territoriales qui contribuent à protéger les espèces en péril.
- Ils reconnaissent et examinent les problèmes qui entourent la *Loi* – ils présentent le point de vue de ceux qui l'appuient et de ceux qui croient qu'elle est trop sévère ou insuffisante pour protéger l'espèce.

## Prolongements

Au lieu de préparer une émission-débat, organisez une assemblée publique locale où les élèves représentent divers groupes d'intérêts qui réagissent à la proposition d'un plan d'aménagement forestier. En général, les rôles peuvent être les mêmes que ceux décrits ci-dessus : biologiste de la faune, représentant de l'industrie forestière, membre d'un organisme environnemental, citoyen intéressé, etc.

## Des menaces pesant sur les arbres canadiens

Il y a plusieurs raisons qui font que des espèces sont désignées « en péril ». Certaines espèces ont tout simplement des populations peu nombreuses de par leur nature; d'autres ont un faible taux de reproduction. Depuis quelque temps, la plus grande menace qui plane sur les espèces sauvages vient de la perte d'habitats, provoquée surtout par les activités humaines. Certaines espèces sauvages sont plus susceptibles que d'autres de perdre leur habitat; on pense particulièrement à celles qui ont des besoins très spécifiques en matière d'habitat, un domaine vital très étendu ou un parcours de migration fixe.

Au Canada, certaines espèces d'arbres indigènes sont actuellement en déclin. Le pin argenté, une espèce indigène de la C.-B., a subi les assauts de la rouille vésiculeuse, un champignon introduit par inadvertance dans l'ouest de l'Amérique du Nord vers 1910. Ce champignon a grandement nui au pin argenté dont la population a chuté à tel point que, dans plusieurs régions de la C.-B., on le considère aujourd'hui comme une « espèce fantôme », trop rare pour avoir une valeur commerciale. La rouille vésiculeuse attaque aussi le pin blanc d'Amérique, un proche cousin du pin argenté. Les deux sont des espèces cruciales pour la santé et la durabilité des écosystèmes.

Dernièrement, vous avez peut-être entendu parler de la menace que représente le longicorne étoilé de Chine. Comme il n'a aucun ennemi naturel connu dans les forêts canadiennes, il risque de menacer gravement les érables à sucre et d'autres feuillus du Canada. Chaque longicorne étoilé femelle peut pondre 80 œufs ou plus qu'elle dépose sous l'écorce d'un arbre. Les larves qui en sortent restent dans cet arbre et se nourrissent de son bois en creusant tout un réseau de galeries dans le tronc et les branches. Une fois l'infestation amorcée, la seule façon de détruire le longicorne étoilé est de trouver les arbres infestés, les abattre, puis les brûler ou les réduire en copeaux avant que les longicornes adultes aient la chance de s'échapper. La pulvérisation d'insecticides est inutile, puisque les larves du longicorne se cachent sous l'écorce, enfouis dans le bois de leur hôte.

D'autres menaces planent sur les espèces sylvestres du Canada. Certaines touchent l'exceptionnelle forêt carolinienne canadienne. Cette forêt de type particulier du sud-ouest de l'Ontario, à l'extrémité nord d'une vaste forêt de feuillus tempérée, couvre une partie de l'est de l'Amérique du Nord. La forêt carolinienne canadienne abrite une quantité impressionnante d'espèces végétales et animales, y compris quelque 70 espèces d'arbres. Malheureusement, la forêt carolinienne, comme bien d'autres forêts canadiennes, connaît sa part de menaces, comme la maladie hollandaise de l'orme, le chancre du noyer cendré et la maladie corticale du hêtre, sans parler de l'agrile du frêne, un ravageur introduit au pays.

*L'affiche comprise dans la trousse présente des renseignements très intéressants sur plusieurs de ces arbres et sur les maladies et ravageurs qui les menacent.*

Le châtaignier  
d'Amérique  
*Castanea dentata*

